



**PROVINCE DE QUEBEC
MRC PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-OURS**

AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT
S'EXPRIMER SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2017-202 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-109,
INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, MODIFIANT LES USAGES
PERMIS DANS LA ZONE A-15**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance régulière tenue le 11 septembre 2017, le conseil municipal de la Ville de Saint-Ours a adopté, par résolution, le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2017-202 amendant le règlement numéro 2006-109, intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans la zone A-15 ».

Description de la zone concernée :

- La zone A-15 telle qu'illustrée au plan de zonage.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- de modifier les usages permis dans la zone A-15.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 2 octobre 2017, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT ET SIGNÉ à Saint-Ours, ce 12^{ième} jour du mois de septembre 2017.

Pierre Dion
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Par la présente, Pierre Dion, directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 15 septembre 2017 l'avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis, et l'avoir publié dans la parution du journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois de septembre 2017.(Parution le 18 septembre 2017)

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^{ième} jour du mois de septembre 2017.

Pierre Dion
Directeur général/secrétaire-trésorier